



Réunion de bilan des plans  
d'action du CEP Mer  
29 octobre 2019

# Liste des actions CEP MER

	Pertinence actuelle	Niveau Réalisation
<b>FA 1 Développer les ports de pêche</b>	Moyenne	<b>10%</b>
<b>FA 2 Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche</b>	Forte	<b>20%</b>
<b>FA 3 Mettre en place un outil collectif pour l'aquaculture</b>	Forte	<b>10%</b>
<b>FA 4 Pérenniser la protection du littoral</b>	Très forte	<b>10%</b>
<b>FA 5 Communiquer sur la diversité des métiers de la mer</b>	Très forte	<b>70%</b>
<del><b>FA 6 Clarifier les filières de formation</b></del>	Moyenne	<del><b>60%</b></del>
<b>FA 7 Mieux associer les acteurs professionnels à la définition de l'offre de formation</b>	Forte	<b>50%</b>
<b>FA 8 Organiser la formation continue en réseau (EFPMA, LP Marin...)</b>	Moyenne	<b>0%</b>
<b>FA 9 Renforcer la formation des formateurs</b>	Très forte	<b>0%</b>
<b>FA 10 Ouvrir en formation continue des modules de formation sur le patrimoine martiniquais et le respect de l'environnement</b>	Forte	<b>20%</b>

# FA 1 Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière

## ► Rappel de l'action

Le développement de la filière pêche doit privilégier l'amélioration des structures existantes (ports, cales de halage), voire leur extension, dans le respect de la loi Littoral. Il est nécessaire d'aménager des lieux de vente aux normes pour améliorer la commercialisation et l'hygiène des produits, pour favoriser un regroupement des pêcheurs sur des lieux mieux identifiés qu'actuellement et donc de former les professionnels à l'utilisation des installations.

## ► Publics cibles

L'ensemble des marins pêcheurs

## ► Acteurs

- **Pilote:** CTM
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi :** Direction de la Mer, CRPMEM
- **Partenaires associés :** EFPMA, organismes de recherche et de formation (UA, IFREMER...), associations de marins-pêcheurs

## ► Réalisations

- Réalisation d'un aménagement en modulaires (marché aux poissons) sur le port de pêche et de commerce du Marin. Ces aménagements consistent en la mise en place de 8 boxes de pêche de 12 m<sup>2</sup> chacun, d'un local sanitaire, de deux chambres froides, offrant aux hauturiers un outil indispensable à la vente, la commercialisation et la conservation de leur poisson (travaux terminés en août 2019)
- Aménagement de superstructures sur le port de Grand Rivière. 20 abris pêcheurs, une machine à glace, 2 étals de vente, une halle de ramendage, un bâtiment sanitaire. Travaux ayant débuté en mai 2019 et devant se terminer fin 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Retards dus à des défaillances d'entreprises.
- Projet de renouvellement des machines du François et du Vauclin d'ici le mois de décembre. Les autres machines seront renouvelées sur les 5 autres ports
- Projet de réalisation d'un quai et de 6 nouveaux abris au port de Case Pilote
- Il faut noter que tous les ports ne peuvent recevoir des bateaux de pêche hauturière car le tirant d'eau indispensable doit être d'au moins 2,50 m. Ce n'est pas le cas des ports du Vauclin et des Anses d'Arlet.

.../...

.../...

Concernant plus particulièrement l'adaptation des professionnels du secteur de la pêche à l'évolution des techniques, Les formations en matière de pêche sont assurées en Martinique du niveau le plus bas à celui de « Capitaine de pêche » qui permet d'aller pêcher au large. Les formations existent. L'EFMA dispose notamment d'un simulateur bateau pour la pêche hauturière. Certains élèves formés en Martinique partent d'ailleurs travailler sur de gros navires en Bretagne.

Par contre, la difficulté réside dans le fait qu'il faut des armateurs qui acceptent d'aller sur de la pêche hauturière, avec des navires adaptés, ce qui n'est pas actuellement le cas en Martinique, même si des évolutions sont espérées.

# FA 2 Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche

## ► Rappel de l'action

L'objectif de l'action est de faire émerger des services de soutien à terre (chantiers navals, formation, recherche, avaraillement, traitement des déchets, etc.) plus performants, ainsi que de mettre en place des outils partagés, tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs.

## ► Publics cibles

Les marins pêcheurs et les entreprises de services de soutien à terre

## ► Acteurs

- **Pilote:** CTM-CRPMEM
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi :** Direction de la Mer, DAAF
- **Partenaires associés :** EFPMA, organismes de recherche et de formation (UAG, IFREMER...), associations de marins-pêcheurs

- L'Assemblée plénière de la CTM des 14 et 15 février 2019 a décidé la mise en place du dispositif territorial d'aide aux actions de soutien, de promotion et de valorisation de la filière halieutique et aquacole.
- Ce dispositif a vocation à financer les actions collectives portées par les associations de marins-pêcheurs et d'aquaculteurs, par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM), par les acteurs locaux.
- Il vise à :
  - soutenir le développement de projets dans le cadre de nouvelles stratégies de développement local, par des idées innovantes, des méthodes adaptées à des problématiques et à des enjeux locaux partagés,
  - renforcer les compétences et la capacité administrative de ces acteurs locaux, afin qu'ils organisent et animent des réunions, collectent des données liées au débarquement, conçoivent et diffusent des supports de communication, organisent et participent à des événements..../...

.../...

**Martinique Développement** finalise la mise en place d'un réseau d'accompagnateurs pour l'accueil, l'orientation, l'accompagnement et le suivi des professionnels de la pêche dans leurs futurs projets.

**Pôle FEAMP** (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) de la **Direction des Fonds Européens (DFE)** Tenant compte des difficultés que rencontrent les professionnels des secteurs pêche-aquaculture lors de la constitution de leur dossier de demande d'aide européenne au titre du FEAMP, la CTM souhaite accompagner ces derniers dans le montage et le suivi de leur demande d'aide via la mise en œuvre d'une assistance technique externalisée au montage et au suivi des dossiers. Cet accompagnement sera global pour appuyer le porteur de projet jusqu'au paiement de l'aide. Cette assistance technique sera cofinancée par le FEAMP dans le cadre de la mesure 78R-assistance technique régionale. Le cahier des charges encadrant cette prestation prévoit 2 volets :

- Le rattrapage des dossiers déjà déposés à la DFE mais qui sont incomplets et ne peuvent être instruits en l'état
- L'appui à la constitution de nouveaux dossiers de demande de subvention au FEAMP

6 actions ont été identifiées : Rattrapage des demandes d'aide du Plan de Compensation des Surcoûts (PCS), rattrapage des demandes d'aide à l'investissement, rattrapage des demandes de paiement des aides à l'investissement, montage des dossiers de demande de subvention PCS, montage des dossiers de demande de subvention pour l'investissement, suivi et montage des demandes de paiement de subventions pour l'investissement

La consultation pour le choix du prestataire est en cours de lancement.

**Problématiques** : les stratégies sont connues mais manque de concertation et de coordination, résistances pour la mise en œuvre. Par ailleurs, les entreprises du secteur de la pêche ne sont pas toujours à jour de leurs cotisations sociales et fiscales, ce qui ne leur permet pas d'élaborer des projets avec financement européen. Le Comité des pêches n'est pas force de proposition ; par contre, une association de marins-pêcheurs « Collectif Pêche Martinik (COPEM) » est présente et active sur cette dynamique d'évolution (voyage d'étude). L'Etat et la CTM espèrent l'émergence de porteurs de projets (malgré problème du pré-financement des bateaux ...) et encouragent à la mutualisation des bateaux via la création d'entreprises de pêche.

# FA 3 Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion d'alevins, diversifier les espèces et échanger avec les autres usagers du littoral

## ► Rappel de l'action

Les contraintes administratives d'installation, les retards de paiement des aides, le manque d'organisation du secteur et un approvisionnement non sécurisé en alevins, entre autres, n'ont pas rendu possible le développement de nouveaux projets, ni même la pérennisation de l'existant.

## ► Publics cibles

L'ensemble des aquaculteurs et des porteurs de projet aquacole.

## ► Acteurs

- **Pilote: CTM**
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi :** Direction de la Mer, CRPMEM
- **Partenaires associés :** Cap Nord, COOPAQUAM, organismes de recherche et de formation (UA, IFREMER...), ADEPAM

## ▪ Réalisations

- Définition du projet de promotion et de développement durable de l'aquaculture à travers la création d'un pôle aquacole constitué d'un centre technique aquacole et d'une pépinière de production aquacole,
- Validation en assemblée plénière de la CTM de ce projet le 4 avril 2019,
- Lancement des premières démarches administratives visant à obtenir les autorisations sur le site de pointe Lynch au Robert (Demande ONF, Rencontre avec LA DEAL, la DM).
- Rédaction en cours des cahiers des charges pour la réalisation des études complémentaires visant à la mise en œuvre de ce projet (Études environnementales sur le site identifié, étude de faisabilité, études topographique, géotechniques),
- Relance du financement de l'IFREMER par la CTM pour la gestion du stock de géniteurs. 66 420 € au titre de l'année 2018 - 2019 en attente validation assemblée plénière.
- Actualisation du Schéma Régional de développement de l'aquaculture Marine (SRDAM) par le Schéma Territorial de Développement de l'Aquaculture Marine, complété par une étude environnementale, prévue en programmation pour 2020.
- Des dispositifs d'accompagnement à la reprise de la filière aquacole sont à l'étude, parallèlement à l'élaboration du projet de Centre technique aquacole. Trois personnes avaient été recrutées et formées à l'IFREMER en 2014 pour pouvoir assurer la production des alevins, mais le processus n'a pas été mené à son terme.

# FA 4 Pérenniser les activités de protection du littoral, en mettant en place un pôle de compétences mer, en définissant un label « Martinique propre » et au moyen d'appels à projets

## ► Rappel de l'action

La qualité et la préservation des milieux littoraux est un enjeu majeur pour un territoire insulaire. La volonté politique doit se traduire dans les documents stratégiques et opérationnels et se décliner en actions, comme, par exemple, des appels à projets. Des actions de sensibilisation de la population, de communication doivent être menées.

## ► Publics cibles

Acteurs de la protection des milieux marins et littoraux . Plus largement, toute la population.

## ► Acteurs

- **Pilote:** Parc Naturel Marin
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi :** Direction de la Mer, CTM, EPCI, Conservatoire du Littoral, ODE
- **Partenaires associés :** ADEME, CRPMEM, FIN, UA, instituts d'études et de recherche (IFREMER, IRD...), associations spécialisées (OMMM, IFRECOR...), bureaux d'études spécialisés en environnement marin et littoral

## ► Réalisations

- Premier appel à projet prévu en décembre 2020 après validation du plan de gestion du PNM\_Martinique en mai 2020.
- 1 action grand public durant le tour des yoles rondes 2019 et 1 action programmée le 16 novembre 2019 dans le cadre de la fête de la Science : Récup'Mer
- Le service Opérations du PNM\_Martinique, avec dans un premier temps 4 agents de terrain, sera installé entre mars et septembre 2020.
- Plan d'action 2019 en cours de réalisation : réalisation du plan de gestion du parc naturel marin de Martinique, contribution à la stratégie mouillage, mobilisation des acteurs autour de la réduction des déchets en mer (Recup'Mer); création de 11 aires marines éducatives, actions de communication et de sensibilisation sur la gestion des plages, concernant plus de 600 élèves.
- En matière de formation, il existe de plus en plus de services de terrain dans les collectivités. Pour relever des infractions et dresser des procès-verbaux, il faut des gardes assermentés et commissionnés. Il y a un petit besoin en formation de « garde particulier du littoral » au sein de l'Etat et des collectivités (CNFPT). Il existe un BAC PRO « gestion des pollutions et de l'environnement ».
- **Problématique :** mise en place du partenariat difficile

# FA 5 Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais

## ► Rappel de l'action

La diversité des métiers du nautisme n'est pas toujours perçue par de nombreux jeunes et les prescripteurs de formation. Il en résulte qu'une communication est à faire auprès des jeunes, afin de les familiariser avec les métiers du nautisme, tant pour les opportunités d'emplois qu'ils recèlent que pour les conditions d'exercice réelles de ces métiers.

### ► Publics cibles

Jeunes Martiniquais, résidant en Martinique ou hors du territoire (souhait de retour)

### ► Acteurs

- **Pilote:** Direction de la Mer, rectorat
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi :** EFPMA, Lycée du Marin, ONISEP, CTM, PNM
- **Partenaires associés :** DIECCTE, DAAF, cluster, MYA, Ligue de voile

### ► Réalisations

- Le rectorat de Martinique a travaillé avec les partenaires à la mise en place de l'IEBM (Institut de L'économie Bleue et de la Mer). Ce projet a été reporté au bénéfice de la réponse à l'appel à candidature « Campus des métiers et des qualifications ». Ce projet construit en collaboration étroite entre les services de la CTM et ceux du Rectorat a été déposé le 09 octobre 2019. Il est accompagné d'une demande de financement dans le cadre du volet « Campus d'excellence » du Programme d'Investissement d'Avenir 3.
- Les objectifs de ce CMQ sont multiples (information sur métiers, parcours et dispositifs de formation, recherche, insertion, coopération scientifique et technique, emploi,...). Ce campus fédérera les politiques, moyens, projets et compétences des principaux acteurs de la sphère EFOP concernés par les métiers de la mer.
- Le volet relatif à la communication sur les secteurs, métiers, et parcours de formation qui y mènent est inscrit de manière explicite dans le projet.
- Au-delà de cet objectif, le campus assurera une veille prospective permanente pour identifier les besoins du territoire en compétences et organisera la construction des réponses en matière de formations structurelles et conjoncturelles. Il assurera également l'accompagnement des publics pour un accès fluide et éclairé aux dispositifs et parcours de formation et/ou de valorisation des compétences, déterminants de l'emploi.
- Par ailleurs, un second Forum Emergence (recrutement et compétences dans le nautisme) est organisé au Marin le 7 novembre 2019.

# FA 7 Mieux associer les professionnels à la définition de l'offre de formation

## ► Rappel de l'action

Il était souvent reproché aux structures en charge de la formation, initiale et continue, de travailler à l'offre de formation de façon isolée, et sans y associer les professionnels qui connaissent les évolutions des métiers du nautisme, et sont les seuls à savoir évaluer leurs besoins en compétence en fonction de la demande du marché.

## ► Publics cibles

Les professionnels et les structures en charge de la formation

## ► Acteurs

- **Pilote: Rectorat**
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi :** Direction de la Mer, CTM, EFPMA, LP du Marin, DAAF
- **Partenaires associés :** MYA, Cluster, Direction du Port de Fort-de-France, professionnels de la marine marchande, Ligue de voile, Pôle Emploi, CRPMEM, OPCALIA/AKTO, AGEFMA

## ► Réalisations

- Les travaux relatifs à la carte de formation sont menés en coopération entre les services de la CTM et ceux du rectorat. A la rentrée 2019, une lettre de cadrage cosignée par le président du conseil exécutif et par le recteur a été adressée à tous les établissements. Ce document précise la nécessité que chaque projet d'évolution de l'offre s'appuie sur une analyse des besoins du territoire, en lien avec les professionnels du secteur et en cohérence avec les grands schémas du territoire (STDEII, CPTDFOP, Livre bleu,...)
- Dans le Pacte d'Investissement dans les Compétences signé entre l'Etat et la CTM en 2019, les métiers de la mer sont une priorité. Il faut identifier les besoins de formation dans cette filière. Des moyens financiers sont mobilisables dans le cadre du PIC pour identifier les besoins en compétences et en innovation pédagogique. Des Titres spécifiques aux Antilles peuvent ensuite être créés pour répondre aux besoins en formation. Ces éléments seront à intégrer au Campus.
- Le CMQ Mer sera l'organe territorial d'identification des besoins en compétences et métiers des secteurs professionnels liés à la mer. C'est dans ce réseau que seront définies les demandes d'évolution de l'offre de formation structurelle initiale. Y seront également conçus des dispositifs de formation agiles qui permettront de compléter des parcours de formation ou de valoriser des compétences. Enfin, c'est dans le cadre du Campus et de sa démarche qualité que seront évaluées les actions et dispositifs mis en place.

.../...

.../...

- Une nouvelle offre en apprentissage accolée aux formations scolaires a été également projetée.
- Une réunion de bassin Nord Atlantique a regroupé tous les lycées + l'EFPMA + le Lycée Agricole.
- Suite au diagnostic réalisé en présence des principaux acteurs professionnels et institutionnels, dans le cadre des travaux relatifs au CMQ de la mer en Martinique, un repérage des besoins immédiats en offre de formation a été réalisé. Il est ainsi envisagé l'ouverture de 6 formations professionnelles nouvelles réparties entre l'EFPMA, le LP Neris, et le lycée agricole.
- Une formation de « cooks » pour le service sur les bateaux a été mis en place à la demande des professionnels du secteur.

# FA 8 Organiser la formation continue en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin et valoriser l'outil EFPMA, tant sur le plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations

## ► Rappel de l'action

La formation continue doit venir en complément indispensable d'une formation initiale souvent jugée comme peu opérationnelle par les entreprises du secteur. Actuellement, l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA) est actuellement la seule ayant les agréments nécessaires du ministère des transports pour dispenser de la formation continue aux salariés du secteur, mais ses formations ne couvrent pas la totalité des besoins du secteur, qui doivent donc être recherchés ailleurs.

### ► Publics cibles

Ensemble des acteurs de la formation

### ► Acteurs

- **Pilote:** Rectorat, CTM, Direction de la Mer
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi :** FIN, MYA, Cluster, DIECCTE, Pôle Emploi
- **Partenaires associés :** OPCO, CRPMEM, IFREMER, Université des Antilles, Missions locales, AGEFMA, CNAM Martinique (AMAFOS)

## ► Réalisations

Le Campus des métiers et des qualifications de la Mer s'articule autour de 2 pôles principaux : **Le LP NERIS et l'EFPMA.**

Il aura deux objectifs principaux :

- Identifier les besoins en formation
- Faire parler entre eux les acteurs de la formation (déterminer par exemple qui assure une formation).

Il rassemble également :

**Le réseau des établissements agricoles (LEGTA + CFAA + LPA + CFPPA)**

Situés sur quatre sites rayonnant sur l'ensemble de l'île, ces établissements organisent une offre de formation initiale et continue allant du CAP à la licence professionnelle. Celles relevant de l'aquaculture et des bio-industries s'inscrivent pleinement dans le périmètre sectoriel du campus.

.../...

.../...

## **Le tissu des LP (professionnels) et LPO (polyvalents)**

Une gamme variée de formations professionnelles initiales couvre l'ensemble du territoire. Elles sont pour la plupart, organisées pour offrir des parcours complets du niveau 3 au niveau 5 voire 6. Plusieurs répondent plus ou moins directement aux besoins du secteur professionnel de la mer et beaucoup mènent vers des métiers supports indispensables à ses entreprises. Citons par exemple : Hôtellerie-Restauration-Tourisme, Transport-Logistique, environnement et biotechnologies, électricité-électronique-énergie, construction et maintenance d'ouvrages et d'équipements.

## **L'Université des Antilles**

Plusieurs formations supérieures s'inscrivant dans le périmètre du Campus des Métiers et des Qualifications sont organisées par l'Université des Antilles.

Ce réseau d'opérateurs sera mobilisé pour mettre en place des dispositifs de formation continue diplômante, certifiante ou modulaire, permettant aux actifs et aux demandeurs d'emploi d'accéder plus efficacement aux métiers de la mer.

Des partenariats seront possibles avec d'autres écoles, comme des écoles d'ingénieur et l'Ecole Nationale de la Marine.

Le GRETA, le CFPPA et l'EFPPMA dont les compétences maritimes sont reconnues dans les Antilles seront les structures porteuses directement mobilisées. Elles accompagneront l'ingénierie pédagogique nécessaire à la mise en œuvre de ces services.

L'EFPPMA profitera de la dynamique générée par le CMQ et profitera de la visibilité de son offre à l'échelle de la Caraïbe.

De nouveaux parcours de formation associant formation initiale diplômante et modules spécifiques seront proposés aux publics. Ces modules, qui s'appuient essentiellement sur l'EFPPMA pour les activités de navigants et sur le LP Neris pour les activités portuaires seront déterminants de l'accès à l'emploi et de la mobilité professionnelle des actifs.

# FA 9 Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs et solliciter les professionnels

## ► Rappel de l'action

La pratique de la formation professionnelle, dans des domaines aussi spécifiques que le nautisme ou la pêche, subit une double évolution : celle qui touche classiquement aux questions de formation, (apparition de nouvelles techniques pédagogiques ou propositions techniques) et l'évolution relative aux pratiques professionnelles, aux nouvelles technologies développées par les secteurs professionnels concernés.

Les formateurs doivent constamment actualiser leurs connaissances et leur pratique afin d'adapter leur enseignement.

## ► Publics cibles

Enseignants de spécialités métiers de la mer au LP du Marin et à l'EFPMA

## ► Acteurs

- **Pilote:** Rectorat, CTM, Direction de la Mer
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi :** Fédération des Industries Nautiques (FIN), EFPMA, CRPMEM
- **Partenaires associés :** MYA, cluster

## ► Réalisations

La CTM n'a pas encore prévu de formations spécifiques pour les formateurs. Par contre il existe des dispositifs pour la formation professionnelle individuelle. Les différents types d'actifs peuvent en bénéficier.

Actuellement, la formation se fait « au fil de l'eau », au LP Neris par exemple.

Un volet sera prévu dans ce sens dans le Campus des Métiers et des Qualifications. Pour que les formateurs aient les « compétences actualisées », les professionnels devront être associés à cette formation de formateurs, via le Campus.

# FA 10 Ouvrir en formation continue des formations sur le patrimoine culturel et naturel martiniquais et des formations favorisant le respect de l'environnement

## ► Rappel de l'action

La pratique de la pêche, comme celle du nautisme, nécessitent un grand respect du milieu, particulièrement fragile. L'information ne suffit pas toujours à sensibiliser les professionnels à leurs responsabilités. Des modules de formation spécifiques peuvent s'avérer nécessaire.

De même, l'ouverture des métiers de la mer au tourisme, évidente pour le nautisme, mais utile en diversification de la pêche (pescatourisme, excursions nautiques) rendent utiles des formations au patrimoine culturel et naturel.

## ► Publics cibles

Salariés du nautisme, pêcheurs, demandeurs d'emploi

## ► Acteurs

- **Pilote: Parc Naturel Marin, CTM, Direction de la Mer**
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi :** Fédération des Industries Nautiques (FIN), EFPMA, CRPMEM
- **Partenaires associés :** CCIM, CMA, FIN, Associations du secteur de l'aquaculture, OPCO, AGEFMA

## ► Réalisations

Projet de création d'un Diplôme Universitaire (DU) spécifique pour les métiers de la Mer et intégration au Campus des métiers de la mer et des qualifications en collaboration avec le Rectorat, la CTM et la DM.

L'EFPMA travaille avec le Carbet des Sciences pour des formations des élèves à ces aspects (formation initiale et continue) : quelques heures de cours et du terrain avec les « sentiers de la mer ».

L'Espace Sud a lancé quelques actions en ce sens en 2019 à destination des pêcheurs et des professionnels du nautisme, et continuera en 2020.

Des ateliers ont été lancés en octobre 2019 sur la sensibilisation à la biodiversité « Tourisme et Biodiversité » pour les labellisés Qualité Tourisme (près d'une centaine à terme) dont des professionnels de la mer. 12 personnes en ont bénéficié à titre expérimental. Des ateliers vont aussi être lancés sur le développement durable au profit du même public (financement de ces ateliers : FSE Etat et CCIM).

# Liste des actions CEP MER

	Niveau réalisation 2018	Niveau réalisation 2019
<b>FA 1 Développer les ports de pêche</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>
<b>FA 2 Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche</b>	<b>20%</b>	<b>35%</b>
<b>FA 3 Mettre en place un outil collectif pour l'aquaculture</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>
<b>FA 4 Pérenniser la protection du littoral</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>
<b>FA 5 Communiquer sur la diversité des métiers de la mer</b>	<b>70%</b>	<b>80%</b>
<del><b>FA 6 Clarifier les filières de formation</b></del>	<del><b>100%</b></del>	<del><b>100%</b></del>
<b>FA 7 Mieux associer les acteurs professionnels à la définition de l'offre de formation</b>	<b>50%</b>	<b>60%</b>
<b>FA 8 Organiser la formation continue en réseau (EFPMA, LP Marin...)</b>	<b>0%</b>	<b>25%</b>
<b>FA 9 Renforcer la formation des formateurs</b>	<b>0%</b>	
<b>FA 10 Ouvrir en formation continue des modules de formation sur le patrimoine martiniquais et le respect de l'environnement</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>